



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

OBJET : DÉCLASSEMENT D'INSTRUMENT DE MUSIQUE

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



2016-12-156-DVCS - DECLASSEMENT INSTRUMENT DE MUSIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la flûte traversière de marque YAMAHA (Yamaha 281 727243P) faisant partie du parc d'instruments de l'école municipale de musique n'est plus utilisée. Il propose de procéder à son déclassement et de la revendre pour la somme de 400€ (valeur estimée de l'instrument à ce jour).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général de Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que la flûte traversière de marque YAMAHA (Yamaha 281 727243P) n'est plus utilisée.

DELIBERE

DECIDE de déclasser du domaine public communal la flûte traversière de marque YAMAHA (Yamaha 281 727243P) pour la classer dans le domaine privé de la commune,

DIT que cet instrument sera mis en vente pour la somme de 400€.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 14 décembre 2016
Le Maire

